



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 juin 2021

## OBJET :

DE-21-06-1-02) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Conseiller Municipal.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à M. BEAUFRÈRE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210630-lmc1H8486H1-BF  
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021  
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes au 1er janvier 2020 ;

Vu le budget primitif de la ville 2020 ;

Vu les décisions modificatives de 2020 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2020 au plus tard le 30 juin 2021,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 15 089 508,20 € et un déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus, de 7 638 125,99 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 juin 2021,

## DÉLIBÈRE

*à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prends pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL,,)*

ARTICLE I : Approuve le compte administratif concernant le budget principal pour l'exercice 2020, annexé à la présente délibération.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2020 à 15 089 508,20 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 14 452 349,15 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 637 159,05 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*